



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Était excusée : PHILIPPE Francine (pouvoir à GIRAUD Roger),

Était absent : VENERA Christophe,

JOUANNEAU Fanny a été nommé(e) secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 10

Délibération n° 2021/05 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 25 janvier 2021 : signature du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour les travaux de remise aux normes et de modifications électrique à la bergerie, partie ouest. Montant du devis : 2 350,80 € TTC.

Décision du 8 février 2021 : signature du devis de l'entreprise PLANTINIUM pour la formation des quatre agents techniques à la conduite en sécurité d'engin de levage (GENIE). Montant du devis : 1 896,00 € TTC.

Décision du 8 février 2021 : renouvellement de l'adhésion à Fédération des Alpages de l'Isère FAI pour 2021. Montant de l'adhésion : 500 € TTC.

Décision du 11 février 2021 : signature du devis de l'entreprise CARDIO COURSE pour la fourniture d'électrodes et de piles pour les défibrillateurs semi automatiques DSA. Montant du devis : 1 045,42 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :

